Chronique

NOTES DE LECTURE : A TRAVERS LA PROVENCE MEDIEVALE. II

Ce second bulletin (cf. n° 115, p. 97 - 111) a été rédigé par Paul Amargier, Noël Coulet et Gérard Giordanengo.

Paul AMARGIER. Querelle des images à Marseille, en 600, dans Marseille, 1979, p. 90-91.

Pour lutter contre les risques d'idolâtrie, l'évêque Serenus a ordonné la destruction des images des saints. Une lettre du pape Grégoire le Grand confirmant un message oral transmis peu auparavant par l'abbé d'un monastère romain, modère le zèle du prélat. Serenus a, inutilement, créé le scandale dans les esprits frustes. Il oublie que «ce que l'écriture est pour celui qui sait lire, la pictura en fait fonction pour l'illettré qui le regarde». Face à un iconoclasme avant la lettre, c'est la première apparition du thème de la «prédication muette».

N. C.

Claudio LEONARDI, Alle origini della cristianità medievale: Giovanni Cassiano e Salviano di Marsiglia, dans Studi medievali, XVIII-2, 1977 (numéro d'hommage à Gustave VINAY), p. 491-608.

Sous la plume du directeur de la revue d'études médiévales italienne, cet important essai propose un examen comparatif des doctrines élaborées par les deux écrivains marseillais chrétiens du v° siècle. A partir des opinions ainsi défendues, en tout premier vis-à-vis de l'Empire romain sur son déclin et de l'arrivée des barbares, l'auteur étudie la situation de l'Eglise confrontée à cette conjoncture nouvelle. Il montre le bien fondé des prises de position qu'il qualifie de « prophétiques », de Salvien, plus ouvertes que celles de Cassien, dont la perspective strictement « monastique» risque de bloquer les possibilités d'évangélisation. Ce débat s'avèrera lourd de conséquences pour toute l'histoire du Moven Age latin.

Paul AMARGIER, A Roquebrune, les lendemains de l'an mil. Notes d'histoire monastique, dans Chroniques de Sancta-Candie, fasc. 18, juin 1979, p. 1-7.

Dans un cadre géographique limité, mais bien documenté, étude de la concurrence entre Montmajour et Saint-Vicior qui finit par s'estomper par un partage correspondant aux options traditionnelles des deux abbayes bénédictines: à Montmajour la paroisse, à l'abbaye marseillaise le terroir. Cette concurrence se complique par celle de gens issus d'un même milieu mais aux options différentes moines et milites.

G. G.

Paul AMARGIER, Les «scriptores» du XI^s siècle à Saint-Victor de Marseille, dans Scriptorium. t. 32. 1978. p. 213-220.

A la listé de soixante/douze scribes connus à Saint-Victor de 1001 à 1096, dont quatre souscrivent les chartes en grec, l'auteur ajoute une notice sur le scribe Ardainus, dont on a retrouvé le tombeau et verse au dossier de la consécration de 1040 deux actes qui semblent n'avoir jamais été pris en considération. Il montre enfin, en prenant comme exemple le document n' 107 de l'édition de Guérard, quel profit il y a à recourir à l'original lorsqu'il est conservé (1 He f. n' 14).

G. G.

Paul AMARGIER, Chartes languedociemnes inédites du XII¹ siècle en provenance de Roumanou (Tarn), dans Revue des langues romanes, t. 83, 1979, p. 27-40. Edition d'un rotulus (Arch. dép. B.-durch. 1 H 90, n° 436) de la fin du xII siècle dont les 17 textes permettent de retracer les origines de la fondation

XIII siècle dont les 17 textes permetient de retracer les origines de la fondation du prieuré de Roumanou. Cinq actes rédigés en langue vulgaire viennent compléter le recueil de Clovis Brunel pour cette zone.

G. C

Noël COULET, Autour d'un serment des vicomtes de Marseille: la ville d'Aix au milieu du XI* siècle, dans Annales du Midi, t. 91, p. 315-330.

Edition et commentaire du serment de fidelité, en latin, des vicomtes àcMarsseile Aicard et Goeffroy au comte de Provence Geoffroy, datable de 1048-1049
(A.D. B.-du-Rh., B.276, original). Une comparaison avec les serments analogues en langue vulgaire permet de montrer qu'il ne faut pas voir dans claustra, l'abricas, tuerres les trois villes d'Aix mais une formule générale indiquant des fortifications. On peut expendant déduire d'une analyse minutieuse de ce document, complété par d'autres textes postérieurs, qu'il y avait à Aix deux castra ('l'un aux Fos, dans la viille des Tours, prés de l'églies Saint-Jacques, l'autre aux mains des Brussan, plus difficile à situer. L'auteur s'accorde avec 1-P. Poly pour penser que le Wido du texte n'est pas Guy de Fos mais Guy Brussan-Paillol, mais mantient contre ce dernier — avec des arguments convaincants — l'existence de deux archévalues d'un nom de Pons.

Ce bel exercice de virtuosité érudite ne pourra manquer de remplir d'admiration ceux mêmes qui ne seront pas entièrement convaincus.

387

Stephen WEINBERGER, Les conflits entre clercs et laïcs dans la Provence du XI* siècle, dans Annales du Midi, tome 92, n° 148, juillet-sept. 1980, p. 267-279.

Dans les très nombreux conflits qui opposent au xt¹ siècle l'Eglise et l'aristocratie laïque, les clercs apparaissent traditionnellement comme des victimes innocentes et injustement spoliées. Une lecture plus attentive des sources — toutes d'origine monastique — montre que le comportement des laïcs fut essentiellement défensif: cuex-ci tentèrent de protéger, au besoin en usant de violence, leurs patrimoines menacés par la concentration des terres qui s'opère alors au profit de l'Eglise. Telle est la thèse ici défendue par l'auteur sur la base d'un examen documentaire des pièces de nos cartulaires provençaux, au premier rang desquels celui de Sain-Victor de Marscille.

P. A.

Paul AMARGIER, Saint-Victor de Marseille et l'Eglise de Narbonne au temps du cardinal Richard († 1121), dans Annales du Midi, tome 92, n° 148, juillet-sept. 1980, p. 335-343.

Le cardinal Richard, appartenant à la famille des vicomtes de Millau, d'abord moine victorin à Marseille, bientôt successeur de son frère à la tête de la puissante congrégation marseillaise (1079), termina sa carrière comme archevêque de Narbonne (1106-1121) après avoir été, à dater de 1077, l'un des légats du pape Grégoire VII. L'auteur tente de montrer le rôle joué par le cardinal Richard dans le jeu de la diplomatie matrimoniale, nouant par ce biais des relations politiques entre les grandes maisons méridionales, aidé en cela par sa mère Rixende, fille de Bérenger vicomte de Narbonne. Les relations entre cette dernière cité et l'abbave marseillaise sont aussi étudiées.

G. G.

Daniel LE BLEVEC, Aux origines des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem: Gérard dit «Tenque» et l'établissement de l'Ordre dans le Midi, dans Annales du Midi, tome 89, n° 133, avril-juin 1977, p. 137-151.

Après avoir traité des problèmes posés par l'hospitalité en Terre-Sainte à la veille de la primière croisade, l'auteur étudie la figure de Gérard Tenque et la question de ses origines toujours disputées entre Amalfi et la Provence; est ensuite abordé le rôle joué par lui dans la fondation de l'Ordre des frères de Saint-Jean et l'expansion de celui-ci dans le Midi de 1112 à 121, date probable de la disparition du fondateur; est enfin évoqué le souvenir laissé par ce dernier en Provence du xit' siècle à l'époqué félibréenne. 388 CHRONTOUE

Jean-Pierre POLY, Les maîtres de Saint-Ruf: pratique et enseignement du droit dans la France méridionale au XII siècle, dans Annales de la faculté de droit de Bordeaux, t. 2, 1978, p. 183-203.

Révient sur le rôle essentiel des chanoines réguliers, et particulièrement de ceux de Saint-Ruf d'Avignon, dans la renaissance intellectuelle des premières décennies du XII* siècle, incarnée en Provence par l'étude du droit romain. A partir de la correspondance de Pierre le Vénérable, d'une consultation de Raimond des Arènes en faveur de Clicaux (v. 1133-1158) et de notices de plaid, l'importance pour les parties de la connaissance du droit de Justinien est soulignée avec vidence, l'auteur rejoignant des propos similaires d'A. Padoa-Schiopap pour l'Italie J. Etoffant le dossier des chanoines-juristes de Saint-Ruf, J.-P. Poly montre leur influence des Alpes 2 auchlè des Prérnées.

G. G.

André GOURON, Sur la collection en 294 chapitres (ms. Prague Univ. VIII. H. 7), dans Annales de la faculté de droit de Bordeaux. t. 2. 1978, p. 95-106.

Cette collection, conservée dans un manuscrit du milieu du XIII siècle, a sans doute été rédigée dans un milieu de juristes de l'ordre de Saint-Ruf. Elle s'inscrit un peu après les Exceptiones Petri et la Somme aux institutes publiée récemment par P. Legendre, dans le courant de l'essor premier de la science juridique du Mild de la France.

André GOURON, Rogerius, « Quaestiones de juris subtilitatibus » et pratique arlésienne : à propos d'une sentence archiépiscopale (1141, 5 novembre), dans Mémoire de la société pour l'histoire du droit... bourguignon, t. 34, 1977, p. 3550.

Commentaire d'une charte du cartulaire du chapitre d'Arles (publié Gallia Chr. Novissima, Arles, n° 5818) par laquelle l'archevèque d'Arles fait droit aux réclamations du chapitre de Saint-Trophime contre Saint-Victor de Marseille pour la possession de quelques églises. Alfaire extrêmement banale, mais dont la formulation d'une remarquable précision juridique pour sa date, amanifeste ment emprunté certaines tournures aux quaestiones de juris subtilitatibus, ce qui pose le problème de leur auteur — Rogerius? — et de leur localisation — Arles dont tant de travaux récents tendent à montrer l'importance dans l'essor de la science juridique au xuf's siècle?

GG

A. Padoa Schioppa, Note sur le rôle du droit savant dans quelques actes judiciaires italiens des XI* et XII* siècles, dans Confluence des droits savants et des pratiques inridiques, Colloque de Montpellier, 1977, Milan, 1979, p. 341-371.

^{2.} Deux corrections: note 33, Amat, chanoine de Saint-Ruf n'est pas magister, il faut lire la charte B 56 du cartulaire de Grenoble ainsi: seilitet Willelmo, magistro; Amato, canonoco Sancti Ruffi... (cf. Cl.4, 42). Note 68, Guillaume de Clermont n'est pas savoyard mais dauphinois, il appartient à la puissante famille des Clermont (Isere, Cre de Chirca).

Jean DUFOUR, Gérard GIORDANENGO, André GOURON, L'attrait des Leges. Note sur la lettre d'un moine victorin (vers 1124/1127), dans Studia et Documenta Historiae et Iuris 1979 n. 504-579.

Une lettre conservée dans le fonds de Saint-Victor, sous la cote I.H.45, n° 215, mentionne l'aflitux en Italie d'étudiants, parmi lesquels de nombreux Provençaux, attirés par l'enseignement des leges. Ce texte n'est pas daté et l'auteur, comme le destinataire, ne sont désignés que par l'initiale de leur prénon. Sa rédaction a été située, au fil d'une longue controverse, tantôt à la fin du xt° s., tantôt au début du xtIII* s. Les auteurs, unissant leurs compétences dans les domaines de l'histoire du droit savant, de l'histoire de Provence et de la paléographie, rouvrent le dossier. Ce que l'on sait de la vie de l'abbaye marseillaise et ce que l'on découvre en analysant l'évolution des écritures provençales à l'âge roman, tout conduit à placer cette lettre sous l'abbatiat de Bernard Garin, étu vraisembla-blement en 1124. Les acquisitions récentes de l'histoire de la science juridique autorisent ette datation, à première vue peu probable. L'épitre du moine R. autorisent cette datation, à première vue peu probable. L'épitre du moine R. de la bette de la belance de l'abbaye de la science juridique dont son voisinage transalpin formait de balbutiant, d'une science juridique dont son voisinage transalpin formait de beneceau ». Un bel exemple d'enouère interdisciplinaire.

N. C.

André GOURON, Le cardinal Raymond des Arènes: Cardinalis?, dans Revue de droit canonique, t. 28, 1978, p. 180-192.

L'un des plus anciens et des plus mystérieux glossateurs du Décret de Gratien, Cardinalis, est sans doute le juriste Raymond des Arènes, d'une famille chevaleresque de Nimes, que l'on rencontre à Arles dès 1143 où il a dû connaître le futur Hadrien IV (Nicolas Breakspear) qui avait étudié aux écoles d'Arles avant de devenir abbé de Saint-Ruf. Devenu cardinal en 1158, il reste dans le Midi après le retour à Rome d'Alexandre III. avant de disparaître en 1176.

G. G.

Laurent MAYALI, Les «magistri» dans l'ancienne Septimanie au XII «siècle, dans Recueil des mémoires et travaux publiés par la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, t. 9, 1979, p. 91-105.

Désignant des cleres chargés d'enseigner la grammaire au début du XII s'êcle, le terme de « magister », à partir des années 1120, tend à désigner uniquement des juristes qui sont des praticions et non des enseignants. A la fin du siècle, les médecins se parent eux aussi du titre de maître, mais le plus souvent leur qualité de phisieus est précisée.

Roger AUBENAS, Inconscience de juristes ou pédantisme malfaisant? Un chapitre d'histoire juridico-sociale, X1°-XV° siècle, dans Revue historique de droit trancais et étraneer. 1978. p. 215-252.

Une des constantes de l'œuvre de Roger Aubenas est de vouloir une histoire du droit concréte, voire terre à terre, mais qui n'aclut jamais les visions générales. Il s'en est expliqué dans deux articles bien connus l'et le présent travail prolonge ses réflexions. A travers l'exemple du servage, il montre le rôle structurant des juristes et du droit, rejoignant des remarques de Jacques Ellul 2 ou les travaux poursuivis sur le droit dans les pays du ters monde. Il démontre, s'il en est encore besoin, que l'histoire totale d'une société ne peut se concevoir sans la encore besoin que l'histoire totale d'une société ne peut se concevoir sans la connaissance intime de son droit, qu'on ne saurait renfermer dans l'expression commode mais trop limitative de «structures juridiques». Le jugement sévère sur les juristes médiévaux me semble trop pessimistes: à un moment où l'on redécouvre les solides avantages de l'état de droit une enquête plus large s'impose avant tout bilan.

G. G.

Thomas N. BISSON, The organised peace in Southern France and Catalonia, ca. 1496-a. 1233, dans The American historical review, t. 82, 1977, p. 290-311, et The problem of feudal monarchy: Aragon, Catalonia and France, dans Speculum, t. 53, 1978, p. 460-478.

Ce n'est pas une prétendue infériorité de la féodalité du Midi qui peut expliquer l'éflordorrement du Languedoc au debut du XIII s.: si les princes territoriaux, de l'Ebre aux Alpes, n'ont pas exploité systématiquement les relations féodo-vassaliques, c'est qu'ils entendaient faire reposer leur pouvoir sur les institutions de paix, que les rois Alphonse II (1162-1196), aussi comte de Provence, et Pierre II (1195-123) ont particulèrement exploitées. Un certain nombre d'institution aussi importantes que l'armée, les finances, les cours judiciaires n'ont donc pas uniquement l'origine féodale qu'on leur accorde généralement. Voyant dans ces institutions l'expression finale d'une forme de gouvernement fondamentalement carolingienne Th. Bisson néglige un peu, me semblé-cil, le relais qu'a pu être la découverte et la relecture des textes du droit de Justinien à partir du milleu du xu'r s.

En contreépreuve, l'étude des institutions féodales en Aragon, Catalogne et France d'avant Philippe Auguste amène Th. Bisson à conclure que leur existence ne fait pas de ces monarchies des monarchies féodales et que chaque royaume est un cas d'espèce. Il rejoint par là les conclusions exposées naguère, dans un article percutant, par Elizabeth A.R. Brown.

G. G.

 Annales du Midi, t. 76, 1964; Recueil... de droit écrit, t. 6, 1967.
 Deux problèmes préalables, dans Annales de la Faculté de droit de Bordeaux, 1978. p. 61-70.

The tyranny of a construct: feudalism and historians of medieval Europe, dans American historical review, t. 79, 1974, p. 1063-1088.

Pierre BONNASSIE, L'Occitanie, un état manqué? dans L'Histoire, n° 14, 1979, p. 31-40.

Bien que leur unification dans le cadre d'un Etat fut tout aussi possible que celle des mondes anglo-normand, castillan ou aragonais, les pays d'oc n'ont jamais connu que des regroupements partiels, constitués à partir de pôles rivaux de Barcelone, Poitiers et Toulouse. Une bonne série de cartes permet de suivre les étanes d'une évolution complexe, retracée avec beaucoup de clarté.

N. C.

Paul VIEILLE, Sociologie historique de Marseille, XII*-XVII* siècles. Tentative d'interprétation de la structure sociale d'un grand port méditerranéen, dans Peuples Méditerranéens - Méditerranean Peoples, 1978, D. 77-112.

Réflexions d'un sociologue à partir des principaux travaux des historiens de Marseille et de la Provence. Un langage parfois jargonnant et une perspective assez abstraite n'en facilitent pas toujours la lecture. L'auteur n'en pose pas moins des questions pertinentes à l'historiographie, invitant notamment à repenser le tissu évènementiel de l'histoire communale des x'xxiii* siècles, à s'interroger sur la signification des clans et factions dont le jeu scande l'histoire urbaine et à décrypter leurs rapports avec la situation économique de la ville.

N. C.

Gérard GIORDANENGO, Jean Blanc, feudiste marseillais, dans Annales de la Faculté de droit de Bordeaux. 1978, nº 2, p. 71-93.

Mise au point sur la vie, la carrière et les œuvres de Jean Blanc, juriste marseillais du XIII⁴ sècle. Deux pièces justificatives sont ici éditées: 1¹ de 1234, une convention passée entre l'évêque de Marseille et les chevaliers de Ners et Pichauris; 2² de 1262, une requête par Jean Blanc, chanoine, fils du juriste, relative à la seigneurie d'Allauch, avec l'épisode curieux de l'investiture per aspectum (cf. P. Esseut. Allauch, Marseille 1932 p. 5051).

P. A.

Alain VENTURINI, Evolution des structures administratives, économiques et sociales de la viguerie de Nice à travers les enquêtes générales de Charles Ist d'Anjou (1252), Charles II (1298) et Léopard de Fulginet (1333), dans Ecole Nationale des Charles, Positions des Thèses, 1980, p. 1571-631.

Résumé de thèse. Parmi les principales mutations signalées par l'auteur, relevons la forte croissance démographique qui se reflète dans l'intensité des défrichements. Les changements du paysage rural sont dominés par les progrès de la vigne et des figairets, tandis que A. V. note, après bien d'autres, la quasi absence de l'Oilvier. Les progrès du commerce et les carrières offertes par l'administration comtale contribuent au renouvellement des couches dirigeantes urbaines.

N. C.

 Le même auteur a fait paraître une brève note sur les sources de l'histoire médiévale de Nice et de sa région dans Recherches régionales, n° 3, 1980, p. 175-178. 392 CHRONIOUE

Paul AMARGIER, France méridionale, extrait de Panorama geografico, cronologico e statistico sulla distribuzione degli studia degli ordini mendicanti, dans Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV), Todi, 1978.

Les rapports présentés à ce colloque, organisé en 1976 par le centre d'études sur la spiritualité médiévale, sont précédés d'un vaste tableau de la géographie des studia des ordres mendiants dans l'Europe des XIII et XIV siècles. P.A., chargé de la rubrique France du Midi, s'attache surtout aux Prècheurs et, notamment, à la bibliothèque du couvent d'Avianon.

N. C.

Henri DUBLED, Les statuts de la ville d'Hyères (1237), dans Revue historique de droit français et étranger, 1978, p. 269-298.

Publication d'un document transmis par une copie du xv* siècle provenant des archives du château de Simiane-Collongue. Le texte, en provencal, qui comporte plus de cent articles, était ignoré jusqu'ici. L'éditeur accepte la date de 123 qui figure en tête du corpus. On peut se denander si la législation rintègre pas des modifications posiérieures à une première rédaction, qui pourrait dater de 1237. La copie (ou la transcription) donne des graphies douteuses (simes pour sueves, chênes-liège; ense pour euse, yeuse; lognier pour loguier, loyer). Les traductions et les localisations ne sont pas toujours très sûres (lo Gapel est le Gapeau et non le Gospel; l'art. 102 concerne les vignes et non les olivettes; la cesseriera est un champ de pois-chiches plutôt qu'une cerisaie. Ces règlements concernent surtout la vie rurale d'un terroir en partie palustre. On notera l'art. 105 probibant les déflorations fundères.

N. C.

Paul ROUX, Bertrand Roquefort et les comptes trésoraires de la ville d'Hyères en 1397-1398, dans Recueil des mémoires et travaux publiés par la Société d'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, t. 9, 1979, p. 107-140.

Edition des comptes trésoraires de la communauté d'Hyères d'après le registre II 76 des archives communales de Marseille provenant de Bertrand Roquefort, marchand, banquier, notaire, et analyse de la partie dépenses (2.102 llorins contre 1985 de recettes) où se mêlent les affaires courantes, les dépenses de la campagne contre Raymond de Turenne et les transactions avec Balthasar Spinola, qui se livrait au brigandage terrestre et maritime à partir de Brésancon.

393

Jean-Marie CARBASSE, Bibliographie des coutumes méridionales (catalogue des textes édités), dans Recuail des mémoires et travaux publiés par la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, t. 9, 1979. D. 7-89.

Réservant pour un autre article un commentaire approfondi de ce travail (répartitions chronologique et géographique). l'auteur recense huit cent vingt-huit textes de coutumes, le terme étant entendu dans le sens très général de « textes coutumiers, chartes de franchises, privilèges ou statuts municipaux rédigés, promulgués ou concédés jusqu'à la fin du xv' s., La région de Provence actuelle est représentée par soixante-sept références et il est sans doute inuitie d'insister sur l'intérêt d'un tel catalogue. Un regret: l'absence de carte qui aurait permis des rapprochements que l'ordre alphabétique ne favorrise pas.

G. G.

Anne-Marie HAYEZ, Travaux à l'enceinte d'Avignon sous les pontificats d'Urbain V et de Grégoire XI, dans Congrès des Soc. Savantes, Lille, 1976, Bulletin philol. et hist., Paris 1978, p. 193-223.

Etude minutieuse, conduite à partir de deux cahiers de comptes qui, s'étendant de mai 1366 à juin 1368 et d'août 1368 à octobre 1371, représentent vraisemblament la comptabilité du responsable des travaux. Comptes qui permettent de suivre, dans le détail, les campagnes de construction du rempart avignomais.

. . . .

Louis STOUFF, Arles et Marseille dans les derniers siècles du Moyen Age, dans Marseille, n° 117, 2° trimestre 1979, p. 82-89).

Entre Arles et Marseille a toujours joué une indiscutable solidarité, leurs économies étant complémentaires. Cependant, les relations entre les deux cités ne sont pas allées sans poser, selon les circonstances, certaines difficultés, nées de rivalités commerciales. Le plus grave conflit se situe à la fin du xiv⁸ s.; il se termine à Martigues en mai 1391, Ce sont toutes ces péripéties que L. S. passe en revue du Xiv⁸ au Xi⁸ siècle.

P. A.

Yves GRAVA, La genèse médiévale d'une principauté provençale: la région de l'étang de Berre, dans Congrès des Soc. Savantes Nancy-Metz 1977, Bulletin philol. et hist., Paris 1979, p. 251-265.

Cet essai, qui entend traiter des origines d'une « principauté» de Berre, étudie l'action de la mison comtale, aux xuit et xus s'icèces, sur le pourtour de l'étang : les diverses structures d'une société à caractère « féodal », les mécanismes de l'administration de la cour qui, depuis Aix, contrôle commodément cette zone, ainsi que l'utilisation des Etats de Provence dans le sens d'une mainmise toujours objus criotic du nouvoir rout.

P. A.

Yves GRAVA, Les fêtes marseillaises au XIV* siècle, dans Marseille, n° 112, 1° trimestre 1978, p. 5-12.

La féte peut être envisagée comme miroir de l'organisation de la cité, Elle nous renseigne sur certains calculs politiques, autant que sur les mouvements populaires plus spontanés. Il est des fêtes splendides et d'autres qui sont tristes. Il v eut à Marseille, des entrées royales et, en 1265, une visite pontificale, celle d'Urbain V. Tout cet ensemble évoqué dans le présent article qui offre, en appendice, la traduction de cinq documents du xiv s'écle.

P. A.

Michel HEBERT, L'armée provençale en 1374 dans Annales du Midi, 1979, p. 5-27.

Le procès-verbal, malheureusement incomplet, d'une montre d'hommes d'armes passée à Aix dans l'autome 1374 (A.D. B.-du-Rh., B 1381) révèle, tout d'abord, un certain maintien des obligations de cavalcade qui pèsent sur les communautés d'habitants. Le gros de cette troupe est, toutefois, constitué par des mercenaires. Relativement précis, le document permet de connaître leur provenance (Provence orientale et Italie principalement), leur équipement et les structures de leur enadrement. Ils livrent même quelques détails sur l'aspect physique, voire l'âge de ces combattants. Analyse suggestive et finement conduite d'un document excetionnel pour la Provence de cette énoue.

N. C.

Robert-Henri BAUTIER, Soudoyers d'Outrement à Plaisance, leur origine géographique et le mécanisme de leurs emprants (1293-1330), dans Congrès des Soc. Savantes, Lille 1976, dans Bulletin philol. et hist., Paris 1978, p. 95-129.

Durant le premier quart du xiv* s., les milices communales italiennes recrutent dans le Midi de la France des mercenaires (ou « soudovers») dont les transactions financières sont ici étudiées. La Haute-Provence est l'une des régions d'origine de ces mercenaires; parmi eux, on trouve des hommes de Sigotiter, Orcières, Mison, Pontis, La Piarre, Argençon, Faucon, Esparron La-Bâtic, Coulloubroux. Le sire Agout des Baux compte au nombre de leurs cheft.

P. A.

Yves GRAVA, La guerre au XIV* siècle, un exemple provençal: Martigues, dans Congrès des Soc. Savantes, Lille 1976, dans Bulletin philol. et hist., Paris 1978, p. 179-192.

Grâce à de riches archives communales il est possible de suivre, au long de la seconde moitié du xiv s, comment Martigues vécut ce temps des alarmes. Ben particulier, quelle fut l'organisation du système défensif dans cette zone. Et en manusi, les charges de la guerre qui, au fur et à mesure des décennies, pesèrent sur les finances publiques d'un poids de plus en plus lourd. Gradation dans le danver et dans Féfort civioure, dont l'autuer détaille la chronologie.

P. A.

Anthony LUTTRELL et Anne-Maric LEGRAS, Les hospitaliers autour de Gap: une enquête de 1330, dans Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age, Temps modernes. t. 90. 1978. p. 627-642.

Edition d'un document conservé dans une collection privée sur les biens des Hospitaliers dans une partie de la baillé de Saint-Pierre-Avez (Hautes-Alpes) : vallée de Vitrolles, Sigoyer, Chassagne, L'enquête s'intéresse surtout aux drois, à la situation féodale et au nombre de feux plus qu'aux revenus. Elle est donc difficilement comparable aux enquêtes de 1338 et 1373 et s'apparente plus aux enquêtes comtacles comme celle de 1278 pour la baillie de Castellane.

G. G.

Henri DUBLED, Les problèmes posés par le cours de la Basse-Durance jusqu'en 1791, dans Etudes Vauclusiennes, fasc. 20, 1978, p. 13-18.

Depuis le douzième siècle, et d'une façon très développée pour le Bas Moyen Age, jusqu'à la Révolution, examen des évênements relatifs à l'aménagement du cours de la Basse-Durance. (A suivre.)

P. A.

Anne-Marie HAYEZ, Les îles du Rhône du terroir d'Avignon au XIV* siècle, dans Etudes Vauclusiennes, fasc. 20, 1978, p. 19-23.

Etude sur la douzaine d'îlots qui émergent du Rhône aux environs d'Avignon et qui furent au xiv* siècle cultivés par de modestes agriculteurs de la cité pontificale.

P. A.

Anne-Marie HAYEZ, Les gabelles d'Avignon d'Innocent VI à Grégoire XI, dans Actes du 102° Congrès National des Sociétés Savantes, Limoges 1977, Etudes sur la fiscalité au Moyen Age, tome 1, p. 171-206.

La réalisation des travaux de l'enceinte et le paiement régulier des mercenaires qui assurent la sécurité de la ville exigent le recours à des tailles de périodicité intermittente et à des impôts de consommation, les gabelles qui frappent certaines marchandises (vin, sel) ou, parfois, l'ensemble des denrées vendues à Avigenou transitant par la ville (gabelles générales). A.M. Hayez étudie les tarlis, les modalités de perception, le personnel qui lève et gère l'argent de ces taxes. Les agabelles sont généralement données à ferme, sauf durant le voyage romain d'Urbain V où la communauté, faute d'acquéreur, doit recourir à la régie directe. Les fermiers sont, dans leur majorité, florentins ou toscans. Outre son intérêt pour l'histoire financière et pour la connaissance de la société avignonnaise, carticle apporte d'utiles notations sur le négoce du vin au détail (p. 178-180).

N. C.

Yves GRAVA, Fiscalité, organisation de la société et répartition des pouvoirs en Provence: Martigues au XIV° siècle, ibidem, p. 151-169.

Fiscalité comtale et fiscalité communale au temps de la reine Jeanne. Transformations d'une fiscalité municipale entre 1340 et 1260: apparition et perfectionnement progressif de la comptabilité communale, multiplication des rèves et vingtains affermés. La société martégale face à l'impôt; exemptions et évasion fiscale, fraudes, profits des fermes. L'interprétation des textes cités n'emporte pas touiours la conviction. cf. par exemple n. 159, mº 37 et 39.

N. C.

Marcelle RAYNAUD, La politique de la maison d'Anjou et la soustraction d'obédience en Provence (1398-1402), dans Cahiers d'Histoire, 1979, p. 45-57.

En novembre 1398, la Provence, suivant l'exemple du roi de France, retire son obédience à Benoît XIII. La décision paraît le fait de Marie de Blois et de ses conseillers. Au mois d'août 1402, les Etats de Provence, réunis à Aix, plaident pour la restitution d'obédience au pape d'Avignon. Ils précèdent ainsi l'intervention dans le même sens des universités des pays de l'ouest, dont celle d'Angers. Marcelle Raynaud qui analyse et cartographie la composition de l'assemblée ségeant à Aix, note d'importantes modifications dans l'entourage princier au début du xw s. La restitution d'obédience paraît un des épisodes de la prise du pouvoir de Louis II.

N. C.

Louis STOUFF, Le pain en Provence pendant les derniers siècles du Moyen Age, dans Marseille, nº 121, 1980, p. 14-24.

Dans ce très riche article consacré à l'étude de ce qui, au Moyen Age, pour l'alimentation du Provençal, représenta l'élément de base, l'auteur utilise sa parfaite connaissance des fonds notariaux pour illustrer les divers aspects qui concernent le pain: métiers, fabrication, commerce. Etude qui par ses carters graphiques, tableaux comparatifs, traduction de textes rares, par exemple ceux précisant la fixation du poids du pain à Marseille en 1273 ou les questions de four telles qu'elles furent réglées à Jouques en 1462, se présente, sur cette question, comme un article de référence indispensable et, du point de vue de la méthode, comme un modèle.

P. A.

Edouard BARATIER, Les avitailleurs de nefs immigrés «français» à Marseille au XIII* s., Actes du 96 Congrès des Soc. Savantes, 1971 Toulouse, dans Bull. philol. et hist. I, Paris 1978, p. 429-454.

Publication du texte d'un procès engagé en 1291 devant la cour du Palais de Marseille au sujet des biens de Guillaume Castellan, avitailleur de navires, décédé ab intestat, dossier conservé aux Arch. départ. des B.-du-Rh.: registre 3 B 1, F 141-146. Dans l'étude qui précède cette édition. l'auteur présente la profession

des cargatores navium ou avitailleurs de navires: les règlements municipaux qui régissent leurs activités, la législation qui, au long du xuir s, détermine le contenu des contrats passés entre cux, patrons de navires et passagers. On constate que le milleu de ces avitailleurs est celui d'immigrés de la France du Nord et de l'Est qui habitent à Marseille le quartier de la Porte Galle dans la Ville-haute. C'étaient là des intermédiaires indispensables mieux à même de capter la confiance de leurs compatriotes « français » pour les caser à bord des nefs prêtes à lever l'ancre à destination de la Terre-Sainte.

P. A.

J.-P. MARTIN, La toponymie du terroir de Roquebrune au milieu du XIV^o s., dans Chroniques de Sancta-Candie, fasc. 18, juin 1979, p. 8-18.

D'après un registre de reconnaissance de1350-1353 conservé dans le fonds de Malte (Arch. des Bouches-du-Rhône, 56 H 1760).

G. G.

Noël COULET, Sources et aspects de l'histoire de la transhumance des ovins en Provence au bas Moyen Age, dans Le monde alpin et rhodanien, 1978, fasc. 34, p. 213-247.

Etat des questions — servi par une cartographie impeccable — qui met en lumière les apports et les limites de trois sources principales: archives de la Cour des comptes de Provence (registres des pâquiers, comptes de péages, enquêtes et procédures), archives des communautés (statuts, arbitrages, cadastres) et archives notariales (location de «montagnes», promesse d'acheminement, sous-location d'alpages). La translhumance comme entreprise devra faire l'objet de recherches plus poussées ainsi que l'étude de la transhumance inverse. En revanche, la patres l. de l'acquier de

G. G.

Roger AUBENAS, Une juridiction abbatiale au Moyen Age: celle de Lérins à Cannes, au XV* s., dans Mélanges offerts à Jean Dauvillier, Toulouse, 1979, p. 15-21.

D'après deux registres de justice (A.D. Alpes-Maritimes, Et. Peretti, \$07.508) de 1483-1486; étude concrète des causes qu'avait à juger le bayle — ou vice-bayle — de l'abbaye de Lérins dans le petit port de pêche de Cannes. La banallité des affaires permet de constater une absence d'hostilité envers l'abbaye qui se fera jour au siècle suivant.

Pour une comparaison avec l'époque actuelle, consulter Approche statistique des élevages ovins transhunants de Provence, service régional de statistique agricole, 1978, 34 p., tableaux et cartes.

398 CHRONIOUE

Jean-Paul BOYER, La montagne niçoise au Moyen Age: l'exemple de la Vésubie, XIV-XV* siècles, dans Recherches régionales, Côte d'Azur et contrées limitrophes, 1980, p. 123-135.

Premiers résultats d'une enquête entreprise dans les fonds communaux d'une région défavorisée pour les autres sources de documentation. Cette région fort peu ouverte sur l'extérieur, qu'il s'agisse des échanges ou des mouvements de population, fait preuve d'une relative stabilité démographique qui l'oppose au reste du monde provençal. Les sources mettent en évidence l'importance de l'élevage, une extrême fragmentation de la propriété et des niveaux de fortune violemment contrastés

N. C.

Alfred FIERRO, La population du Dauphiné du XIV* au XV* siècle, dans Annales de démographie historique, 1978, p. 355-417.

Publication des tableaux de la thèse d'Ecole des chartes de l'auteur, soutenue en 1965 (cf. un résumé dans les Annales, 1971, p. 941-959). Les enquêtes pontificales et delphinales de 1339 et certains dénombrements de feux du xv siècle se révèlent, à travers ces tableaux précis mais un peu secs, d'une valeur démographique bien supérieure aux sources mises en œuvre par Ed. Baratier pour la Provence et R. Comba pour le Piémont. On regrette d'autant plus que l'auteur ait renoncé à nublier sa thèse.

G. G.

Monique ZERNER, Une crise de mortalité au xv* siècle à travers les testaments et les rôles d'imposition, dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1979, p. 566-589.

Monique Zerner tire ici profit de la convergence de deux ensembles documentaires: une masse de 70 testaments dictés à Valréas entre mars 1419 et juin 1420, reflétant, par cette densité même, la présence d'une épidémie, et, d'autre part, une série de rôles d'imposition dressés dans cette même localité entre 1423 et 1451. La crise de mortalité a frappé une population où s'amorçait une reprise démographique. Elle a diminé plus des trois quarts des enfants en bas áge. Elle aboutit à l'extinction de la moitié des familles une génération plus tard. La population des années 1440, qui compte peu de jeunes adultes et un nombre important de gens âgés, est marquée par un profond renouvellement, effet de l'immigration. Etude minuteuse, risoureuse et suggestive.

N. C.

Rinaldo COMBA, Il problema della mobilita geografica delle popolazioni montane alla fine del Mediovo altraverso un sondaggio sulle Alpi Martimi, dans Medioevo rurale, sulle tracce della civiltà contadina, dir. Vito Fumagalli et Gabriella Rossetti. Boloene. 1980, p. 299-318.

Important article de synthèse qui unit à une parfaite connaissance de la bibliographie française sur les phénomènes démographiques et les mouvements de population en Provence, une solide expérience des fonds d'archives piémontais

399

CHRONTOUR

et ligures. Pour la première fois, un regard d'ensemble est ainsi jeté sur les déplacements de population dans ce vaste ensemble subalpin. L'auteur souligne les liens qui unissent la mobilité géographique aux transformations économiques et sociales en un temps où se restructurent les activités des zones montagneuses. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les phénomènes de mentalité dans l'explication de ces mouvements. Il dresse l'inventaire des questions qui restent à élucider pour une meilleurs compréhension du phénomène.

N. C.

Bernard SAINT-PIERRE et Jocelyn PELLETIER, «From microfilm to computer: 15th century cadastral and notarial archives» dans Computers and the Humanities, 1978, p. 165-175. Monique ZERNER «cadastres du Comtat Venaissin» et Louis STOUFF, «un livre terrier arlésien» dans Le Médiéviste et l'Ordinateur, n° 3, printemps 1980.

Exemples de traitement informatique de source sérielle de l'espace provençal. Description des méthodes. Problèmes de l'intégration de domées provenant de séries différentes dans le cas de Brignoles et d'Arles. Réflexion critique sur les avantages et inconvénients du recours à l'ordinates.

N. C.

Jacques PAUL, La perception du caractère populaire du fait religieux au début du XIV* siècle d'après l'enquête sur les miracles de Louis d'Anjou, dans La religion populaire, C.N.R.S., Paris 1979.

Existe-t-il une religion populaire pour les hommes d'église du Moyen Age? Considèrent-ils la piété des fidèles et ses manifestations comme une «forme de vie religieuse ayant ses propres raisons »? Pour répondre à cette question Jacques Paul examine un document qui reflète le face à face du peuple cé des cleres confrontés au miracle: l'enquête sur la béatification d'un saint provençal. Louis d'Anjou enseveil à Marseille. Prisonniers des règles de la procédure et attentifs à écarter les faux-témoignages, les commissaires semblent exclure «toute de l'action d'une «activation monté» populaire de voir les faits et d'apprécier les événements ». Loin de s'y opposer, ils l'accueillent, l'accréditent et, par là même, iusuelà un certain point, v participent.

N. C.

Jacques VERGER, Remarques sur l'enseignement des arts dans les universités du Midi à la fn du Moyen Age, dans Annales du Midi, t. 91, 1979, p. 355-381.

Plus jeunes, d'une origine sociale moins élevée que les médecins et les juristes les artiens font piètre figure dans les universités méridionales. Minoritaires, promis à un avenir moins brillant, ces étudiants à qui l'on dispensait un enseignement moins médiocre qu'on ne l'a pensé sont tirés de l'oubli par J. Verger. Comment s'empébere de faire des comparaisons...

400 CHRONIOUE

Pierrette PARAVY, A propos de la genèse médiévale de la chasse aux sorcières: le traité de Claude Tholozan, juge dauphinois (vers 1436), dans Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age - Temps modernes, t. 91, 1979, p. 333-379.

Présentation et édition commentée d'un traité sur les sorciers rédigé vers 148 par le juge mage du bailliage du Briançonnais, Claude Tholosan, licencié en droit civil, qui pour appuyer son argumentation a demandé une consultation à Jourdain Brice, juge mage de Provence, professeur à l'Université d'Afix, assisté de trois collègues, universitaires et membres de la haute administration du comté de Provence, Jean Martin, Hugues Audurin, Guillaume Saignet.

Dans une région névralgique de la chrétienté, où la chasse aux sorcières a commencé très tôt, ce traité s'insère entre le Directorium d'Eymerich et le Malleus maleficiorum. Contemporain du Formicarius et de l'Errores gazariorum, il n'est pas seulement un traité parmi d'autres: œuvre doctrinale d'un juge laic dont on peut connaître par ailleurs l'action concrète par les jugements qu'il a rendus, elle illustre parfaitement la réaction des notables, gens du livre, face à la sorcellerie, et leur rôle tant dans la définition de ce crime, passible de la peine capitale, que dans l'établissement même du stérôtype du sorcier. La formulation traditionnelle du traité n'en traduit pas moins une attitude très neuve — qui ne saurait pourtant s'analyser en termes de progrès.

L'édition du texte, impeccable, servie par un commentaire dont l'érudition est sans faille, montre qu'à côté des sentiers faciles de l'ethnologie, des chemins plus austères peuvent se révéler plus féconds; mais ne peut les emprunter qui veut... G. G. G. G.

Raymond DARRICAU, Quelques aspects de la réforme dominicaine en Provence au XV* siècle, dans Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 1979, p. 13-24.

L'auteur souligne le rôle des maîtres généraux d'origine provençale, Barthélemy Excier, Pierre Rochin et Martial Auribeau. Il présente l'action d'André Abellon à Aix et Saint-Maximin, celle d'Elizear Barthélemy à Arles. Il dégage les caractéristiques de ce mouvement pour l'observance: fondements universitaires, esprit nastoral, liens avec l'activité artistique.

N. C.

Régis BERTRAND, Les Templiers à Gréoux? Avatars d'une légende, dans Annales de Haute-Provence, n° 285, 1979, p. 159-170.

Aucun document n'atteste la présence des Templiers à Gréoux. Les monocraphies du xviii^{*} siècle consacrées aux caux thermales de la localité sont à l'origine d'un mythe tenace. A la fin du xix^{*} siècle, il est « suffisamment attesté par la documentation imprimée pour que des érudits consciencieux ne le remettent pas en cause». Il parvient même, au siècle suivant, à « parasiter l'érudition au plus haut niveau ». Une étude d'historiographie critique fort bien conduite, qu'il faudrait reprendre sur bien des sites « médiévalisés » au cours des siècles.

N. C.

Jacques CHIFFOLEAU, Les confréries, la mort et la religion en Comtat Venaissin à la fin du Moyen Age, dans Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen

Age - Temps modernes, 1979, p. 785-825.
Rédigée en marge d'un ouvrage consacré aux attitudes devant la mort en Comtat Venaissin l', cette belle étude bénéficie du dépouillement attentif d'une grande masse de testaments. Jacques Chiffoleau envisage l'évolution des confréries qui, compromises au XIII* s. par leur confusion avec les mouvements d'émancipation urbaine connaissent un nouveau départ au milieu du XII* s. Leur multiplication à partir des dernières décennies de ce siècle est contemporaine de l'émergence des « pompes fundères flamboyantes ». Dans les campagnes, la confrérie, souvent unique, est la face christianisée de la communauté des habitants. Les confréries des villes, mieux connues et plus nombreuses, sont moins marquées par les pesanteurs sociales du voisinage, de l'origine ou du métier. Ouvertes, accueillantes, elles sont des « familles de substitution ». A ce titre, elles prement en charge, en un temps où la mont s'acharne à défaire les solidarités du lignage, re l'entre mon set la communion entre les vivants et ceux qui les ont

N. C.

Noël COULET, De l'intégration à l'exclusion: la place des juifs dans les cérémonies d'entrée solennelle au Moyen Age, dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations. 1979. p. 672-683.

Si, du VII* au Xv* siècle, les juifs participent au cérémonial des entrées solennelles, la place qui leur est faite illustre bien le changement d'attitude des chrétiens à leur égard. D'abord mélés aux autres groupes pour célébrer la gloire du souverain, lis sont à partir du premier quart du XII* siècle regroupés derrière la Thora. Puis ils ne rencontrent plus le souverain qu'après la cérémonie, comme à l'entrée de Louis II à Arles en 1385. C'est alors l'occasion de condamner leurs erreurs dans un discours parfois violent. A Rome, on en arrive à la fin du xv* siècle, à devoir les protéger contre les insultes et les coups de la foule.

G. G.

Simon SCHWARFUCHS, L'opposition Tsarfat-Provence: la formation du judaïsme du Nord de la France, dans Hommage à Georges Vajda. Etudes d'histoire et de pensée juives, éditées par G. Nahon et C. Touati, Louvain, 1981, p. 135-150.

L'auteur gonteste la thèse traditionnelle de l'origine française du judaisme rhénan. Il démontre que la majorité des juits immigrés en Rhénaine et dans la vallée de la Meuse au haut Moyen Age sont venus d'Italie en passant par les Alpes. Cette fopulation a ensuite essaimé vers l'Allemagne centrale et vers la France du Nord. Cette interprétation rend compte de la proximité cultuelle et culturelle des judaismes français et germanique et contribue à expliquer les caractères originaux du monde juif provençal, un contraste que mettront en lumière les controverses théologiques et philosophiques.

Joseph SHATZMILLER, Jews separated from the Communion of the Faithful in Christ in the Middle Ages, dans Studies in Medieval Jewish History and Litterature, éditées par Isadore Twersky, Cambridge, Ms. et Londres, 1979, p. 307-314.

L'auteur s'interroge sur la signification de l'excommunication lancée par l'autorité eccléssatique contre un juit partois explicitement déclaré, du fait de cette sentence, «séparé de la communion des fidèles du Christ ». Il réunit un riche dossier d'exemples anglais, espagnols et provençaux de cette pratique, attestée à partir de 1265, et fonde son interprétation sur les lettres de l'officialité d'Aix publièes par R. Aubenas. Loin de s'appliquer, comme on l'a cru, à des convertis, cette mesure vise bien des israélites. La séparation a des effets civils et, en interdiatant toute forme de relation sociale, elle entraîne des consequences économique qui font de cette sentence une arme efficace. Une pièce importante à verser au dossier de l'insertion des juits' dans la société.

N. C.

Joseph SHATZMILLER, En Provence médiévale: les juifs de Gordes (Vaucluse), 1312, dans Revue des Etudes Juives, 1919, p. 351-354.

Publication et commentaire d'un privilège accordé en 1312 par le seigneur du village à quatre chefs de famille juifs, les autorisant à demeurer en paix dans la localité et à y exercer librement leurs activités de commerce et de crédit. Un exemple de ces « petites colonies juives qui ne comptaient pas plus de trois ou cinq maisons » qui existaient en grand nombre dans la Provence d'avant la peste noire.

N. C.

Joseph SHATZMILLER, Livres médicaux et éducation médicale: à propos d'un contrat de Marseille en 1316, dans Mediaeval Studies, 1980, p. 463-470.

Edition et commentaire d'un contrat conclu par devant le notaire marseillais Bernard Blancard. Un médecin juif, Mossonus, prête à un autre médecin juif, habitant Avignon, un exemplaire d'un traté de médecine afin de le copier. Joseph Shatzmiller identifie le volume avec le séfer ha-Zarawi, traduction hébraique d'un livre écrit par un médecin arabe d'Espagne au XIT s'siècle. Mossonus lui paraît être un descendant du juif marseillais qui fit cette traduction au milieu du xIT siècle. Cette hypothèse permet d'expliquer les clauses particulièrement sévères d'un contrat qui n'autorise qu'une seule copie à réaliser en un temps limité et de la main propre de l'emprunteur. Mossonus protège ainsi le droit de propriété littéraire des héritiers du traducteurs. Une précieuse contribution à l'histoire du livre.

Joseph SHATZMILLER, Paulus Christiani. Un aspect de son activité antijuive, dans Hommage à Georges Vajda, Louvain, 1980, p. 203-217.

A propos de l'accusation portée contre Paulus Christiani, un juif converti originaire de Montpellier, accusé par ses anciens coreligionnaires de s'en être pris aux morts de sa race, Joseph Shatzmiller examine un certain nombre de textes provençaux du xrv siècle (Manosque, Marseille, Salon), relatifs au contrôle que l'Inquisition et la justice comtale exercent sur les inhumations pour éviter que les Israëlites n'ensevelissent dans leurs cimetières communautaires les corps des néonbres revenus secrétement à leur confession d'origine

N. C.

Danièle IANCU, L'expulsion des Juifs de Provence à la fin du XV siècle: données et problèmatiques » dans Senefjance, n° 5, 1978, p. 252-237; Les Juifs de Provence entre l'exclusion et l'expulsion (fin XV siècle), dans Revue des Etudes Juives, 1977, p. 537-543.

Exposé des principales conclusions d'une thèse de troisième cycle soutenue en 1976 et dont une version remaniée vient de paraître. L'examen attentif du dossier des émeutes survenues à Manosque et à Digne dans le dernier quart du xv siècle introduit à une réflexion sur les différentes facteurs dont la convergence prépare et explique la décision d'expulsion.

N. C.

Henri LAVAGNE, Un atelier de mosaïques tardives en Provence, dans Gallia, t. 36, 1978, p. 143-161, 12 ill.

Une patiente enquête a permis à l'auteur de retrouver l'origine de huit importants fragments de mosaïque remonirés dans le vestibule d'un hôtel particulier de Bollène. Ils proviennent de Saint-Paul-Trois-Châteaux et avaient été découverts sur l'emplacement de l'égiles Saint-Jean, construite sur les restes d'un monument public important de l'époque romaine. Ces très belles mosaïques, à la riche poly-chromie, ou se discerne une influence orientale, peuvent se dater par comparaison (baptistère de Marseille, villa de Loupian) du début du v^a siècle. L'auteur estime que l'on est en présence d'un décor de mosaïque appartenant à un édifice chrétien plutôt qu'à un édifice privé. A défaut de fouilles qui permettraient seules de trancher la question, de nombreux indices concordants renforcent cette hypothèse. Une autre mosaïque du même atelier se rencontre aussi dans la chapelle du château d'Olome, près de Vaison, bâti sur l'emplacement d'une villa, mais ci encore on ignore si la mosaïque décorait un oratoire ou un édifice profane.

G. G.

J. G.

Jacques THIRION, Le décor sculpté du cloître de la cathédrale d'Avignon dans Fondation E. Piot. Monuments et mémoire, t. 61, 1977, p. 87-164.

Après une analyse stylistique serrée de vingt-sept chapiteaux qu'il restitue au cloître détruit de Notre-Dame-des-Doms, l'auteur souligne les incertitudes qui subsistent sur cette construction qui a subi les assauts du vandalisme du XVII* s. à la Restauration. On ne peut déterminer exactement ni l'origine des matériaux, marbre et pierre, ni le programme iconographique. La construction a durée de 1150 environ au premier quart du XIII* s., ce qui explique les nombreuses influences décelables: Italie, Languedoc, Vienne surtout et Arles.

Avignon reçoit les courants artistiques, les assimile, mais n'a pas de rayonnement propre. L'importance de l'abbaye de Saint-Ruf apparaît comme moins décisive qu'on ne l'a affirmé sur la foi d'un acte pontifical de 1156 maintes fois cité; il ne concerne pas les bâtiments d'Avignon mais la nouvelle construction de Valence.

G. G.

Henri AMOURIC et Françoise FERACCI, Du Moyen Age à la fin du XVIII* siècle, l'évolution d'une bastide: le domaine de Ponteau à Martigues, dans L'inventaire général dans les Bouches-du-Rhône, numéro hors-série de Marseille, 1978, p. 173-183.

Par delà les apparences d'une bastide à prétentions classiques d'un bourgeois marseillais du xix siècle, les auteurs découvrent, au cœur d'un petit terroir autonome, attesté des le début du xiii siècle, une tour médiévale bâtie, sans doute, aux premières années du xiv siècle. Une des trop rares études de bastide provençale qui sachent se montrer attentives à l'évolution dans la longue durée.

....

Noël COULET, Les origines du bras reliquaire de saint Zénon: une confirmation, dans Bulletino storico Pistoiese, 3º série, vol. 13, 1978, p. 91-99.

On savait jusqu'à présent que le bras reliquaire de saint Zénon, à la cathédrale de Pistoia, avait été exécuté en 1369 à Aix. L'auteur confirme qu'il s'agit blen d'Aix-en-Provence où, dans les minutes des notaires, il a retrouvé race de lorfevre Henri Blandin, sans doute un Provençal, qui fut chargé en 1370 d'exécuter pour le chapitre Saint-Sauveur une chasse en argent doré destinée à abriter les reliques de saint Maximin.

Le commanditaire, Luchetto de Girardinis, de Pistoia, est connu comme banquier et homme d'affaires, très lié à l'administration comtale, de 1359 à 1378. Coseigneur de Sénas, financier avisé qui investit dans les fermes des revenus comtaux, homme de confiance du sénéchal, il a su profiter à plein des difficultés des Anævins.

G. G.

Barbara HOCHSTETLER MEYER, A reexamination of the triptyque de l'Annonciation d'Aix, dans Gazette des Beaux-Arts, 1980, p. 97-106.

Dernier épisode en date des mystères de l'Annonciation d'Aix. Délaissant l'habituelle querelle sur l'identité du «maître d'Aix », l'auteur pose une question nouvelle. Le panneau conservé à la Madeleine et les volets dispersés entre différents musées étrangers (ont-ils partie d'une même œuvre ? La mention de

volets est absente du dossier documentaire, à l'exception du texte de la visite pastorale de 1623. Les dimensions des niches du baptisère où se trouvait l'Annon-ciation aux xvii* et xviii* siècles sont trop diroties pour contenir le tableau tel qu'on le reconstitue ordinairement. L'argumentation n'emporte pas totalement l'adhésion: le triptyque pouvait être présenté d'une manière qui s'accommode de la disposition des lieux. Il faut attendre la suite que promet l'auteur: une étude sur le style, la technique et la structure matérielle des différents panneaux qui doit démontrer leur héétroénénié.

N. C.

R. AMIET, Inventaire des manuscrits liturgiques conservés dans les bibliothèques et les archives de Turin, dans Scriptorium, t. XXXIII, 1979, p. 84-89.

En attendant la publication du catalogue qui comprendra aussi la liste des ouvrages imprimés, à paraître dans le Bolletino storico-bibliographico subalpino, on peut noter les manuscrits suivants intéressant la région. Bibliothèque nationale: D.V. 7 - Psautier du couvent des franciscains de Grenoble, xv s. — Bibliothèque royale: Varia 11. — Bréviaire de l'abbaye de Saint-Laurent-d'Ouls (dauphinoise jusqu'en 1713), xv s. — Varia 379. — Missel romain festif copié pour Urbain Fieschi. évêoue de Fréjus 1478.